

références LE SOIR

Supplément
du Journal
« Le Soir »
Samedi 13
et dimanche 14 mars 2004

Des travailleurs à la rescousse de leur entreprise

MANAGEMENT | Pour éviter une faillite, des travailleurs peuvent reprendre l'entreprise. Le modèle fonctionne en Espagne ou aux Etats-Unis. Qu'en est-il chez nous ? **BRIGITTE DE WOLF-CAMBIER**

Sobelair, Sigma Coatings, Alstom Beyne-Heusay... auraient-elles pu être sauvées par leur personnel ? L'hypothèse évoquée d'une reprise par leurs travailleurs a fait long feu. Et pourtant, dans de nombreux pays, ces formules, appuyées activement par les pouvoirs politiques, sont monnaie courante.

Avec ses fameuses « *sociedades laborales* » (sociétés de travailleurs associés), l'Espagne est sans conteste le pays qui a développé le plus systématiquement un modèle juridique spécifique. Tout en n'étant pas une panacée, la formule offre souplesse et espoirs. Le bilan après une vingtaine d'années d'expériences est concluant. Une première législation a été adoptée en 1986 créant les « *sociedades anónimas laborales* » et une deuxième en 1997 a mis en place un statut spécifique de « *sociedad laboral* » à responsabilité limitée permettant aux travailleurs d'acquiescer jusqu'à 51 % du capital de leur entreprise.

Le mouvement est né dans des régions en déclin comme le pays Basque et l'Andalousie. Aujourd'hui, les « *sociedades laborales* », qui progressent au rythme de plus de 1.000 tous les cinq mois, sont plus de 18.400. Elles génèrent quelque 110.000 emplois qui ont été créés à raison de 30 % dans l'industrie, 23 % dans la construction, 45 % dans les services et 2 % dans le secteur agricole.

D'autres expériences similaires se sont révélées positives en Grande-Bretagne, en Italie, en Finlande et aux Etats-Unis notamment où 8 Etats américains ont mis en place des centres publics d'assistance pour faciliter la reprise d'entreprises par leurs travailleurs. Un exemple est celui de l'Ohio Employee Ownership Center, attaché à l'Université de Kent dans l'Etat de l'Ohio. Cette structure apporte un indispensable soutien en matière de gestion et de formation aux travailleurs qui souhai-

tent reprendre et redynamiser leurs entreprises dans de bonnes conditions, mais qui manquent d'expérience.

Ces formules peuvent-elles inspirer notre pays. *Le modèle est transposable à peu près tel quel et nous pouvons nous appuyer sur la législation espagnole qui a apporté une standardisation du modèle*, explique Marc Mathieu, secrétaire général de la section belge de la Fédération européenne de l'actionnariat salarié. *Il ne s'agit pas de réinventer un mécanisme mais d'utiliser des outils existants. Nous cherchons à mettre en place des réseaux spécifiques avec les syndicats, les acteurs économiques, les professionnels, les financiers et les pouvoirs politiques.* Pour enclencher le mouvement, l'appui des pouvoirs politiques est indispensable. Ces derniers l'ont bien compris puisque la Région bruxelloise et la Région wallonne ont décidé de s'impliquer dans la démarche. *Reproduire ce modèle en Belgique et plus spécifiquement en Wallonie, pourrait*



La Sabena aurait-elle pu être sauvée si elle avait été reprise par ses travailleurs ? L'histoire ne le dira pas. Photo René Breny.

donner une nouvelle impulsion en matière d'emploi, souligne le ministre wallon de l'Emploi Philippe Courard. Le taux de réussite en Espagne est de un sur deux. Transposés aux proportions de la Belgique, ces chiffres correspondraient à quelque 4.000 à 5.000 sauvetages d'entreprises et à la création de quelque 26.000 emplois, une piste à ne pas négliger quand on s'est fixé comme objectif de créer 200.000 emplois. Même s'il n'est pas possible de sauver toutes les entreprises par le biais d'une reprise par leurs travailleurs, il est possible d'adapter le modèle à la Région wallonne et à l'ensemble du pays. Les différents acteurs concernés ont décidé de se mettre autour d'une table pour définir les conditions nécessaires et enclencher la mécanique.

Il était temps. A part quelques cas précis comme Spacebel, Nouvelles Solutions Informatiques et la Socomef, une PME spécialisée dans la fabrication de brûleurs à mazout, les exemples dans notre pays ne sont pas légion ! ■